

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la  
Formation professionnelle et du Dialogue  
social,  
Hôtel du Châtelet  
127 rue de Grenelle  
75007 Paris Cedex 07.

Paris le 16 mars 2020,

Courrier en recommandé avec AR n° 1A 140 397 6387 4

Madame la Ministre,

Je représente la Fédération Nationale des Détaillants en Maroquinerie et articles de Voyage qui regroupe plus de 2 000 entreprises.

Suite aux diverses annonces jeudi 12 mars par le Président Emmanuel Macron, et notamment le report des charges sociales et fiscales pour les mois de février et mars 2020, nous avons peur que cela ne soit pas suffisant. En effet, notre secteur d'activité est en grande souffrance à la suite des différents événements qui ont secoué notre pays, manifestations des gilets jaunes, grève contre la réforme des retraites et maintenant l'épidémie du coronavirus. Tout cela fait que notre secteur d'activité subit depuis maintenant deux ans des baisses de chiffres d'affaires conséquents, moins 2 % en 2019 et moins 3% en 2018. De nombreux ressortissants ont déjà mis la clé sous la porte.

La situation actuelle est inédite chez nos maroquiniers qui doivent faire face, suite à l'allocution du Premier Ministre Edouard Philippe à la fermeture des commerces de détails non alimentaires non essentiels, qui les met encore plus en péril. Dans ce contexte, le report des charges nous semble dérisoire. C'est pourquoi nous souhaiterions que vous examiniez la possibilité d'une exonération totale des charges sociales et fiscales pour les mois de février et mars 2020 et avril si l'épidémie et la crise persistent.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie, de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma très haute considération.

Patrice Véret  
Président de la FNDMV

